



---

**Master 2**

**Jeunesse : politiques**

**et prises en charge**

**Promotion : 2013-2014**

---

## **LE SERVICE CIVIQUE**

En quoi existe-t-il un décalage entre la volonté politique de mettre en place le service civique qui vise à favoriser l'engagement citoyen et l'usage du dispositif par les jeunes?

---

ADELE COLIN

Juin 2014

---

# Remerciements

---

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de cet écrit.

En premier lieu, je remercie ma tutrice professionnelle, Géraldine Pierrot, pour sa disponibilité et ses conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je remercie également Patricia Loncle, ma tutrice universitaire et Karinne Guilloux, responsable de l'unité d'enseignement « stage et mémoire » au sein du Master, pour leurs précieux conseils tout au long de ce travail. Je les remercie de m'avoir encadrée, orientée, aidée, conseillée et du temps qu'elles m'ont accordé.

Mes remerciements vont aussi aux professionnels rencontrés, en particulier Nicolas Parquic et Didier Buet, tous deux travaillant pour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations d'Ille et Vilaine. Je les remercie pour leur contribution notamment en ayant accepté de répondre à mes questions.

Enfin, je tiens également à remercier les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

---

# Sommaire

---

<b>Liste des sigles utilisés</b> .....	1
<b>Introduction</b> .....	2
<b>I/ Le service civique, une initiative politique de l'État</b> .....	6
1. Historique du service civique .....	6
Contexte de création du service civique .....	6
Enjeux du dispositif .....	9
Bénévolat, volontariat, emploi: Quel statut ? Quelles différences ? .....	10
2. La mise en œuvre territoriale d'un dispositif national, au niveau breton.....	12
<b>II/ Réalités du service civique, contexte 2013-2014</b> .....	15
1. Usages du dispositif par les jeunes .....	15
Contexte d'emploi des jeunes .....	15
L'usage du dispositif par les jeunes : choisi ? Contraint ? Subi ?.....	16
Comment s'inscrit le service civique dans le parcours des jeunes? .....	19
2. Usages du dispositif par les structures .....	20
Appropriations multiples du dispositif .....	20
Après la volonté, la réalité.....	23
<b>III/ Décalage entre politiques et réalités, focus sur...</b> .....	25
1. L'engagement .....	25
Quand on parle d'engagement citoyen .....	25
Engagement citoyen et insertion professionnelle .....	26
2. La mixité sociale.....	27
Un enjeu affiché politiquement .....	27
Une expérimentation 35 : l'exemple du parcours coordonné .....	29
<b>Conclusion</b> .....	32

---

## Liste des sigles utilisés

---

ACSé	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRJS	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau 1

## Introduction

« *La création d'un service civique est tout sauf un acte anodin. Le terme de « service civique » est porteur d'une très haute ambition pour notre Nation, pour notre société et pour notre jeunesse. Servir et faire preuve de civisme. Reconnaître après une longue éclipse, que notre pays a besoin d'engagement, et singulièrement de l'engagement des jeunes. Donner une nouvelle jeunesse au creuset républicain et offrir de nouvelles perspectives à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain. Voilà ce dont il s'agit.* » déclarait Martin Hirsch, à l'époque Haut commissaire à la jeunesse, lors de sa proposition de loi auprès de l'Assemblée Nationale pour la création du service civique. La loi du 10 mars 2010 crée le dispositif « service civique » : destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, cet engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en mobilisant la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux de la France. Le service civique permet ainsi un nouveau cadre d'engagement qui donne accès à une indemnité versée directement par l'État. Pour accomplir leur mission d'intérêt général, les jeunes ont le choix entre 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation qui sont : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire et intervention d'urgence. Créé depuis 4 ans, le service civique séduit davantage de jeunes chaque année, bien que la maîtrise budgétaire de cette montée en charge soit une réalité.

C'est dans ce cadre et pour réaliser une enquête sur ce dispositif que j'ai effectué un stage de plusieurs mois au sein de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Bretagne, au sein du pôle jeunesse. La DRJSCS Bretagne a été créée le 1er janvier 2010 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et plus spécialement du processus de regroupement des services déconcentrés de l'État (par le décret du 10 décembre 2009). Les DRJSCS sont la fusion de la DRJS (*Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports*), de la DDJS (*Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports*), de la DRASS (*Direction Régionale des Affaires sanitaires et sociales*), de la DDASS (*Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports*) et de l'ACSé (*Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances*). Service déconcentré de l'État qui relève de plusieurs ministères (Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la jeunesse et des sports), la DRJSCS est placée sous l'autorité du préfet de région. Elle intervient dans trois domaines principaux : les politiques sportives, les politiques sociales

et les politiques de la jeunesse de la vie associative et de l'éducation populaire et des missions d'observation, d'appui et d'expertise.

La DRJSCS est chargée de coordonner au niveau territorial ce dispositif. Au sein du pôle Jeunesse- Éducation populaire – Vie associative – Égalité des chances. de cette institution régionale, Géraldine Pierrot, référente du service civique en région en lien avec sa responsable Pascale Petit-Sénéchal et les référents départementaux du service civique. La DRJSCS a installé le 18 juin 2013 un comité de coordination régionale du service civique. Ce comité a quatre missions principales : l'observation, le diagnostic et l'analyse du développement du service civique, la définition d'orientations partagées (par les structures d'accueil et les partenaires) et l'animation de projet régionaux (comme le rassemblement régional des volontaires). Cette instance collaborative est composée de services de l'État, de structures, de collectivités territoriales, de jeunes. Suite aux premières réunions, a été évoquée la volonté collective de mener un travail approfondi sur le service civique.

Je suis alors recrutée en tant que stagiaire au sein de la DRJSCS, pour un stage d'environ 6 mois, pour répondre à cette volonté collective de réaliser une étude sur le service civique. Cette étude a pour objectif de comprendre comment cette expérience s'intègre dans le parcours des jeunes et où ils en sont environ un an après leur service civique. Cette étude intitulée « *Le service civique, une expérience dans le parcours des jeunes* » est suivie par le groupe d'appui et de suivi issu du comité de coordination régionale du service civique, il contribuera aussi à l'élaboration de cette étude (validation des outils méthodologique : questionnaire, grille d'entretien). Cette étude présente une double modalité d'enquête: à la fois une approche quantitative (via l'envoi d'un questionnaire) et qualitative (grâce à des entretiens qui sont menés auprès des jeunes). Cette double modalité d'enquête représente une réelle volonté exprimée par le groupe d'appui et de suivi de cette étude. En effet, la dimension quantitative permet d'obtenir des tendances générales à partir d'un échantillon de volontaires, et la dimension qualitative permet, grâce aux entretiens, de recueillir le vécu des jeunes, le sens qu'ils donnent à leur expérience de volontaire en service civique.

Au cours de cette mission de stage, j'ai tout d'abord mené des recherches afin de comprendre le contexte de création du service civique, les enjeux qui sont associés à la création de ce dispositif, et également des recherches méthodologiques afin d'avoir des éléments de base nécessaire à la construction d'une grille d'entretien, d'un questionnaire, ou encore à la conduite d'entretien. Après que ces outils aient été validés par le groupe

d'appui et de suivi issu du comité de coordination régionale, j'ai diffusé le questionnaire par mail auprès d'anciens volontaires, et réalisé une dizaine d'entretiens avec des jeunes. Ensuite, la phase d'analyse des résultats du questionnaire a permis de relever des tendances générales, et les retranscriptions d'entretiens permettent de constater que les parcours des jeunes sont très singuliers.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans un document rendu à la DRJSCS sous forme de rapport d'enquête. Ce dernier présente les résultats de l'enquête issus du questionnaire et est illustré par les témoignages de jeunes rencontrés lors des entretiens. Tout au long de ce rapport, les résultats statistiques obtenus grâce aux réponses au questionnaire seront, dès que possible, mis en parallèle avec les données statistiques établies au niveau régionale. J'en ai retenu certaines ici afin de vous présenter en quelques chiffres le service civique, en Bretagne.

L'année 2013 est marquée, en Bretagne par la stabilisation du dispositif, après trois années de montée en charge. Au 31 décembre 2013, la Bretagne compte 530 volontaires (autant qu'en 2012). Cette stabilisation s'explique par les maîtrises budgétaires du dispositif dans le contexte actuel. Le nombre de volontaires a augmenté de 26% entre 2011 et 2013. En 2013 en Bretagne, 64% des volontaires sont des femmes. Les jeunes volontaires en service civique de la région sont âgés en moyenne de 21,9 ans. 41% des volontaires ont un niveau d'études inférieur ou égal au bac (environ 60% des volontaires ont un diplôme de niveau post-bac et environ 8% sont infra-bac). La majorité des volontaires engagés en service civique sur le territoire breton effectuent leur mission en Ille et Vilaine (46%), ils sont 29% à réaliser leur mission dans le Finistère. Ils sont moins nombreux dans le Morbihan et dans les Côtes d'Armor, ils représentent respectivement 16% et 9% de l'ensemble des volontaires. Ces déséquilibres peuvent être expliqués par la répartition du tissu associatif sur le territoire breton. 57% des volontaires bretons réalisent leur mission dans des structures agréées nationalement. Concernant le domaine de mission, 28% des volontaires bretons réalisent une mission dans le domaine de la solidarité, 28% également dans le champ culture et loisirs, 21% ont choisi d'effectuer leur mission dans le domaine de l'éducation pour tous. La durée moyenne des contrats signés par les jeunes volontaires bretons est de 9 mois, en 2013. 79% des contrats sont menés à terme (chiffre en hausse comparé aux statistiques de 2011 : plus 11 points). 43% des ruptures de contrats sont liées à l'accès à l'emploi, contre 25% en 2011. Au-delà des données chiffrées, le volet qualitatif de l'enquête a permis de collecter des ressentis personnels vécus par les jeunes.

En menant cette enquête « *Le service civique, une expérience dans le parcours des jeunes* » à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, j'ai pu remarquer dans les réponses au questionnaire ou encore lors des entretiens que les jeunes recherchent, pour la majorité d'entre eux, avant tout de l'expérience professionnelle. Pourtant Martin Hirsch, exprime clairement dans son discours que « *le service civique n'est pas un dispositif d'insertion, conçu comme un pis-aller pour des jeunes rencontrant des difficultés sur le marché du travail* ». Je me suis alors posé la question suivante : en quoi existe-t-il un décalage entre la volonté politique de mettre en place un dispositif tel que le service civique pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes et l'usage du dispositif par les jeunes qui révèle le besoin d'acquérir de l'expérience professionnelle?

Cette mission de stage m'a permis de faire des liens entre les apports théoriques que j'ai pu acquérir au cours de mes années études et plus particulièrement cette année, au sein du Master 2 « Jeunesse : politiques et prise en charge » que j'ai suivi à l'EHESP, à Rennes.

Pour répondre à cette question, nous nous intéresserons tout d'abord au service civique vu comme initiative politique d'État. Pour cela, nous reviendrons rapidement sur l'historique du service civique : son contexte de création, les enjeux du dispositif et sur le statut de volontaire, puis nous tenterons de comprendre la mise en œuvre territoriale d'un dispositif national, sur le territoire breton, quels sont les acteurs et la manière dont ils s'articulent sur le territoire.

Dans un second temps, nous apporterons des éclairages sur les réalités du service civique, à savoir l'usage de ce dispositif par les jeunes et également l'usage des structures qui accueillent des volontaires.

Au long de ces deux premières parties, nous pourrions déjà observer quelques décalages entre volontés politiques et réalités.

Dans une troisième et dernière partie, nous approfondirons ces décalages entre la volonté politique de mettre en place ce dispositif et la réalité du terrain, notamment en se penchant sur deux enjeux du service civique qui sont : l'engagement et la mixité sociale.

# I/ Le service civique, une initiative politique de l'État

## 1. Historique du service civique

- **Contexte de création du service civique**

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, nous nous intéresserons au contexte de création du service civique.

Même si l'on pourrait considérer que l'historique du service civique remonte bien des années auparavant, nous le commencerons à cette date : le 22 février 1996. Ce jour, Jacques Chirac, à l'époque Chef de l'État, annonce « sa décision » de suspendre le service national dans le but de professionnaliser les armées. Cette décision traduit une volonté de mettre en place une Défense plus moderne et plus efficace tout en réduisant son coût pour les pouvoirs publics. Pour cela, la solution qu'il imagine est de supprimer définitivement la conscription obligatoire, et de la remplacer par un volontariat. Il est remplacé par un rendez-vous aujourd'hui appelé « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD) destiné à tous les jeunes français, hommes et femmes.

Cette même année, il promet la création d'un « service civil volontaire ». Mais dans les années suivantes, la mise en œuvre de ce nouveau type de volontariat s'est heurtée à la complexité et à la lenteur de la réforme du service national entre 1997 et 2002.

Lors de sa création, le service civil est présenté comme étant une alternative au service militaire, il est un mode d'accomplissement du service national, c'est un service alternatif à l'armée destiné aux objecteurs de conscience<sup>1</sup>.

À la suite de la suspension du service militaire de 1996 à 2002, et jusqu'à la création du service civil volontaire en 2006, plusieurs dispositifs de volontariats se sont mis en place comme le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, le service volontaire européen ou encore le volontariat de solidarité internationale.

Un autre événement majeur joue un rôle important dans la création du service civique : le 27 octobre 2005 à Clichy-sous-bois, deux adolescents de parents immigrés se pensant poursuivis par la police, se réfugient dans un transformateur EDF et y trouvent la mort. Cet événement dramatique marque le point de départ d'une vague d'émeutes urbaines.

---

<sup>1</sup> Ces derniers sont reconnus par un statut, la loi de 1983 leur prévoit un statut : « objecteurs de conscience ». À l'origine l'objection de conscience conduisait à refuser de participer aux guerres. Ces objecteurs se considèrent comme des pacifistes ou des antimilitaristes. Ils refusent la conscription, l'appel au service militaire obligatoire. Quand la législation d'un pays autorise les objecteurs de conscience à effectuer un service alternatif à l'armée, on parle en général de service civil.

Le 14 novembre 2005<sup>2</sup>, lors d'une déclaration radio-télévisée depuis l'Elysée, Jacques Chirac, à ce moment Président de la République réagit aux violences urbaines. C'est dans ce discours qu'il annonce la création d'un service civil volontaire, qui concernera 50 000 jeunes en 2007, il déclare : « pour mieux aider les jeunes en difficulté à aller vers l'emploi, j'ai décidé de créer un service civil volontaire, associant accompagnement et formation ». Il exprime également qu'il rencontrera dans les jours suivants les représentants des partenaires sociaux pour leur demander de « *se mobiliser sur la question essentielle de la diversité et de l'emploi des jeunes issus des quartiers en difficulté* ». A travers la création de ce dispositif, le chef de l'État souhaite « *donner aux jeunes les mêmes chances face à l'emploi* ». Cette mesure est destinée à aider les jeunes à trouver un emploi en leur permettant d'intégrer différents corps de métier (défense, police, environnement, santé, culture et secteur associatif). Le service civil volontaire est alors présenté comme une mesure de fond pour répondre à la situation des jeunes qui résident dans les zones urbaines sensibles.

Cette annonce débouche, d'un côté, sur l'adoption de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et déclenche, de l'autre, un débat sur la nécessité de rétablir un service civique obligatoire, conduisant la majorité des candidats à l'élection présidentielle de 2007 à l'inscrire dans leur programme.

Le service civil volontaire appelé aussi volontariat associatif est mis en place en 2006 mais le trop faible développement de ce dispositif a conduit à sa refonte pour atteindre des effectifs plus significatifs, afin qu'il ait un réel effet d'entraînement du plus grand nombre vers la citoyenneté.

Nicolas Sarkozy, nommé à l'automne 2007 Président de la République débute une réflexion sur cette question mais ce n'est qu'en 2009, lorsque Martin Hirsch est nommé au poste de Haut commissaire aux solidarités actives et à la jeunesse qu'est porté sur la scène politique un « Livre vert »<sup>3</sup> sur les politiques jeunesse où est exprimée la question de la mise en œuvre d'un service civique et que la décision est prise de remplacer le service civil volontaire par le service civique. A la suite de ce Livre vert, des consultations sont menées autour de ce projet de « service civique », avec pour objectif d'aboutir début 2010 à un texte de loi. Ce projet est présenté par Martin Hirsch comme étant déconnecté de la crise des banlieues. La situation des jeunes des zones urbaines sensibles n'est plus

---

<sup>2</sup> Jacques Chirac est à ce moment-là Président de la République et Nicolas Sarkozy premier ministre.

<sup>3</sup> Le « Livre vert » est issu de la concertation sur la politique de jeunesse initiée par Martin Hirsch dans le cadre de son mandat de Haut commissaire à la jeunesse (janvier 2009-mars 2010) et comportait des propositions, dont la création du service civique.

le seul élément justifiant le recours à ce dispositif. L'objectif est d'institutionnaliser son existence et d'en faire « une étape naturelle dans la vie des jeunes ».

En septembre 2009, lors de son discours à Avignon « Agir pour la Jeunesse », Nicolas Sarkozy avait annoncé sa volonté d'encourager les jeunes à s'engager au service des autres et de la collectivité. Il avait ainsi souhaité qu'un travail soit mené pour créer un nouveau service civique qui contribuerait à renforcer le lien social et à promouvoir les valeurs de citoyenneté.

En concertation avec le monde associatif et suite à la demande du Président de la République de l'époque, Nicolas Sarkozy, Martin Hirsch propose début 2010 son texte de loi à l'Assemblée Nationale (**cf annexe 1**). Le service civique est créé par la loi du 10 mars 2010 dans un large consensus politique.

Le service civique tente d'unifier sous un statut homogène et lisible les quelques-uns des principaux dispositifs de volontariat (le volontariat associatif, le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, le volontariat civil à l'aide technique, le volontariat de prévention, sécurité et défense civile) afin de simplifier le système et le déployer davantage. Les autres dispositifs de volontariat (service volontaire européen, volontariat de solidarité internationale, volontariat international en entreprise, volontariat international en administration) demeurent régis par les dispositions qui leur sont propres, mais ont tout de même le label de service civique. Destinée à inciter les jeunes de 16 à 25 ans à s'engager, la loi du 10 mars 2010 leur permet de participer à un projet d'intérêt général de 6 mois à un an auprès d'organismes agréés, en France ou à l'étranger.

Élu Président de la République en 2012, François Hollande s'est engagé à atteindre les 100 000 volontaires en service Civique d'ici la fin de son mandat actuel, en 2017. Un objectif rappelé par François Chérèque quelques jours après sa nomination comme Président de l'Agence du Service Civique, début 2014. Cependant, les restrictions budgétaires actuelles ne permettent pas d'assurer la montée en charge du dispositif.

Déjà ici la définition large de « service civique », en particulier au niveau des objectifs et des types de missions réalisables, articulé à la recherche d'une croissance rapide du nombre de volontaire, n'est pas sans conséquences sur l'identité et la mise en œuvre du dispositif.

- **Enjeux du dispositif**

Comme exprimés dans le discours « Agir pour la jeunesse » de Nicolas Sarkozy à Avignon en 2009 ou encore celui de Martin Hirsch à l'Assemblée Nationale en 2010, les enjeux du service civique sont clairs. On y entend « engagement », « citoyenneté », « mixité sociale », « utilité sociale », « projet », « accompagnement », « projet d'avenir ».

Nicolas Sarkozy, lors de son discours « Agir pour la jeunesse » à Avignon, présente l'engagement comme l'un des 4 piliers de sa politique pour favoriser l'autonomie des jeunes. Il définit l'engagement comme la clé d'une génération solidaire : *« Je veux une génération qui ait envie de s'engager et qui soit en capacité de le faire. Une génération solidaire qui se mobilise pour une cause ou pour un idéal. Une génération qui s'investisse pleinement dans la vie associative, syndicale, politique. Une génération qui ne raisonne pas seulement en termes de droits mais aussi de devoirs. Le service civique entre pleinement dans ce projet de société. Un service civique volontaire, car l'engagement est avant tout un don de soi. »*. Nicolas Sarkozy dit par ailleurs que : *« on doit faire quelque chose de sa vie et vous n'en ferez rien si vous ne vous engagez pas »*. Il ressort de son discours sur le projet de service civique l'enjeu fort de mixité sociale. Il exprime que le pays a besoin de mixité sociale, que cela ferait *« du bien à beaucoup de jeunes de se mélanger »*.

Martin Hirsch présente également dans son discours devant l'Assemblée Nationale cette valeur d'engagement : *« Le terme de « service civique » est porteur d'une très haute ambition pour notre Nation, pour notre société et pour notre jeunesse. Reconnaître après une longue éclipse, que notre pays a besoin d'engagement, et singulièrement de l'engagement des jeunes. Donner une nouvelle jeunesse au creuset républicain et offrir de nouvelles perspectives à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain »*.

Il exprime également l'enjeu fort de mixité sociale : *« Le service civique est, lui, une réponse qui a vocation à rassembler, à réunir, à mobiliser, à transcender les clivages. Il nous oblige à pouvoir offrir à tout jeune la possibilité de s'engager. »*. Il pose, au sujet de la mixité sociale et à travers la question du caractère obligatoire ou non du service civique, une problématique importante : *« Le civisme, c'est pour tous. Si le service civique est volontaire, n'y-a-t-il pas un risque que les volontaires soient celles et ceux qui ont déjà l'opportunité de construire leur propre parcours et qui, sont, parmi les jeunes, les plus privilégiés ? »*.

Le service civique est un dispositif qui visait le renforcement de la cohésion sociale et de la mixité sociale à travers divers champs d'actions.

Le service civique est un enjeu fort aussi pour les associations qui constitueront le principal lieu de sa mise en œuvre. Elles auront l'occasion d'accueillir une population jeune, de développer de nouveaux projets, de bousculer et de dynamiser leurs structures.

Nous pouvons aussi retenir l'enjeu d'utilité sociale le service civique est présenté comme utile pour le jeune mais aussi pour notre pays « *Notre pays a besoin d'engagement et singulièrement, de l'engagement des jeunes* ». L'injonction forte de l'État envers les jeunes en matière d'engagement est à noter. Les jeunes ont-ils réellement soif d'engagement ? Les jeunes avaient-ils besoin de ce dispositif pour s'engager, n'avaient-ils pas déjà d'autres opportunités que ce dispositif pour s'engager? Les jeunes qui réalisent un service civique dans l'objectif d'accomplir une mission d'intérêt général ne sont-ils pas déjà ceux qui étaient engagés dans le secteur associatif ? Le dispositif est-il en phase avec les aspirations actuelles des jeunes ? Autant de questions auxquelles nous ne pourrions pas toutes répondre mais nous tenterons d'en esquisser quelques idées.

Les discours et textes préalables à la mise en œuvre de ce dispositif qui vise à favoriser l'engagement des jeunes citent à maintes reprises le terme « engagement ». Mais comment le définir? Stéphane Essel disait à ce propos dans son ouvrage « Engagez-vous », « *Interrogez-vous sur ce qui vous indigné et vous scandalise et quand vous l'aurez découvert, tachez de connaître comment concrètement il vous est possible d'agir* ». Nous y reviendrons.

- **Bénévolat, volontariat, emploi : Quel statut ? Quelles différences ?**

La question de l'ambiguïté du statut de volontaire en service civique est permanente, autant pour les structures, qu'elles en aient conscience ou non, et pour les volontaires, qui « subissent » ou « choisissent » le service civique. J'ai pu remarquer tout au long de mon enquête et plus particulièrement lors de rencontres avec des volontaires en service civique ou d'anciens volontaires, qu'il n'existe parfois qu'un pas entre volontariat et travail. Il me semble alors important, afin d'en avoir une définition commune, de redéfinir ces statuts qui sont d'un point de vue législatif bien distincts mais la réalité toute autre...

Afin de ne pas confondre bénévolat et volontariat revenons tout d'abord sur le bénévolat. Le bénévolat est une activité libre qui n'est encadrée par aucun texte spécifique, le statut du bénévole est très informel. On considère généralement que le bénévole fournit sa prestation sans être lié à la structure par aucune règle de durée ou de fréquence. Mais,

surtout, le bénévole est celui qui participe à l'activité de l'organisme sans recevoir aucune rémunération, ni compensation, sous quelque forme que ce soit, espèces ou nature<sup>4</sup>. Ces caractéristiques le distinguent nettement du contrat de travail mais aussi du contrat de volontariat.

Le volontaire lui, se distingue à la fois du bénévole et du salarié. Le volontariat regroupe un ensemble de statuts juridiques sous lequel des personnes engagent un travail en France ou à l'étranger. Le volontaire s'engage d'une manière formelle (par contrat), pour une durée limitée à temps plein pour une mission d'intérêt général. Le volontaire perçoit, en contrepartie de cet engagement, une indemnité qui n'est pas assimilable juridiquement à un salaire (une indemnité mensuelle non imposable), une couverture sociale et éventuellement des avantages en nature. Le volontariat ne relève pas du code du travail et le contrat de volontariat n'implique pas de lien de subordination.

Le statut de volontaire en service civique est particulier : le volontaire n'est ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole. La relation qui lie le volontaire à la structure est une relation de coopération et de non subordination, contrairement à celle unissant un employeur et un salarié. A ce titre, la mission qui est confiée au volontaire doit pouvoir évoluer en fonction des compétences spécifiques de celui-ci et de ses envies. Le volontaire doit être force de proposition pour atteindre l'objectif d'intérêt général de sa mission. Les différents textes et outils relatifs au service civique stipulent bien que le volontaire ne doit pas se substituer à un salarié. Pour cela les tâches confiées au volontaire doivent être différentes et complémentaires de celles qui incombent aux salariés de l'organisme qui l'accueille. De plus, le volontaire bénéficie d'un accompagnement avec un tuteur.

Le salariat, quant à lui, est caractérisé par un lien de subordination entre employeur et salarié. Le salarié est une personne qui s'engage à exécuter un travail (à temps complet ou partiel) en contrepartie d'un salaire. Le salarié s'engage pour une durée limitée ou indéterminée. L'employeur et le salarié disposent chacun de droits et devoirs.

Les pouvoirs publics paraissent extrêmement vigilants sur le service civique comme forme de sous-emploi, non seulement la loi sur le service civique précise explicitement qu'il ne saurait y avoir de substitution à l'emploi salarié, mais l'administration est elle-même vigilante pour garantir cette non-substitution à toutes les étapes: agrément, définition et mise en œuvre des missions de volontariat, évaluations, etc.

---

<sup>4</sup> A l'exception des remboursements de frais

A ce sujet, Maud Simonet<sup>5</sup> s'intéresse au volontariat et à l'engagement d'une manière générale, analysés sous le prisme du travail. Au long de son ouvrage, elle met en lumière les usages sociaux, politiques et associatifs du travail bénévole et essaye d'en comprendre les articulations pour en faire apparaître les enjeux. Elle étudie la manière dont ce travail bénévole ou volontaire s'inscrit dans les carrières professionnelles réelles ou idéales des acteurs. Elle cite un «*cortège de figures et de pratiques qui participent au fonctionnement des mondes du travail sans y être socialement reconnues comme travail*».

Les volontaires se posent la question de la frontière entre volontariat et salariat, comme j'ai pu le remarquer lors des entretiens réalisés pour l'enquête « *Le service civique, une expérience dans le parcours des jeunes* » ou lors de regroupements départementaux du service civique. Comme Maud Simonet a pu l'expliquer dans son ouvrage cité précédemment, j'ai également remarqué lors de rencontres avec les jeunes qu'ils parlent de « travail », de « salaire » etc. Par exemple, lors de l'entretien réalisé avec Julie, elle me confie « *j'avais tendance moi-même à oublier que j'étais en service civique, tu vois encore aujourd'hui je dis collègue, je dis travail, je dis « j'ai bossé au centre social »* ». De ce fait, la question de l'usage de ce dispositif par les structures est soulevée et nous y reviendrons: certaines associations engagent des volontaires dans le cadre de ce dispositif pour répondre à un besoin de mission d'intérêt général et sont engagées dans les valeurs du dispositif, d'autres moins.

## **2. La mise en œuvre territoriale d'un dispositif national, au niveau breton**

Pour permettre la coordination et la mise en œuvre du service civique, différents acteurs sont présents sur le territoire, à différentes échelles: du national au local, en passant par le niveau régional et départemental.

Au niveau national on trouve l'Agence du service civique, présidée par François Chérèque depuis début 2014, qui a lui-même succédé à Martin Hirsch. Cette Agence est constituée sous forme de groupement d'intérêt public et est chargée de piloter et d'animer le dispositif Service civique. « *Nous avons souhaité que l'agence du service civique réunisse l'ensemble des structures d'Etat qui gèrent les différentes formes de volontariats pour mutualiser les savoirs faire et les interventions : L'Etat, l'Injep, l'Acsé, France volontaires seront les membres fondateurs de l'Agence mais ils seront rejoints dans leur action par*

---

<sup>5</sup> Auteure de l'ouvrage « Le travail bénévole : engagement citoyen ou travail gratuit ? »

*les associations, les collectivités locales et les niveaux déconcentrés de l'Etat. L'agence n'interviendra non pas comme une administration supplémentaire mais comme une instance d'animation et de pilotage. L'organisation locale se renforcera au fur et à mesure de la montée en charge du service civique* » suggère Martin Hirsch. Cette Agence, comme a pu l'exprimer Martin Hirsch, est appuyée par un comité stratégique qui associe l'ensemble des partenaires du service civique. L'Agence du service civique a pour missions la promotion des missions, la mise en relations entre les offres et les demandes, la mobilisation des acteurs, la définition des missions prioritaires, la définition du socle commun de la formation civique, des modalités d'accueil des volontaires.

Plus spécifiquement, l'Agence est chargée de la négociation et de la gestion de l'enveloppe budgétaire, c'est elle qui détermine l'enveloppe attribuée à chaque région et est également chargée du suivi de la gestion budgétaire des régions. Elle agréée également les organismes d'envergure nationale.

A l'échelle régionale, les préfets de régions sont les délégués territoriaux de l'Agence et les directeurs régionaux des DRJSCS les délégués territoriaux adjoints. Les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargées de coordonner les acteurs et les actions relatives au service civique, elles sont également chargées de délivrer les agréments aux structures : instruction des demandes envoyées par les départements et suivi des agréments. La DRJSCS est également chargée d'agréer mais surtout d'accompagner vers l'agrément. Elle dispose également d'une mission d'animation régionale : partage d'expériences avec les départements et mise en place et animation du comité de coordination régionale. Par ailleurs, elle est chargée du suivi et de l'évaluation du dispositif à travers des suivis quantitatifs et aussi qualitatif. Elle dispose d'une mission de coordination des contrôles des structures d'accueil, de coordination des formations tuteurs et des formations civiques et citoyennes (ici il s'agit davantage d'une mission départementale pour laquelle la DRJSCS intervient en relais). Géraldine Pierrot réalise également tout un travail de communication auprès des partenaires, des structures et des volontaires afin de valoriser le dispositif et les actions mises en place.

Au niveau départemental, les quatre Directions Départementales de la Cohésion Sociale ont les mêmes missions, avec des spécificités selon les départements. la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 35 est chargée en matière de service civique, de répondre aux questions que se posent les personnes et structures sur le sujet, de recevoir les demandes d'agrément, de rencontrer les structures pour échanger sur leur proposition, les conditions d'accueil, de tutorat, de

recrutement, de saisir sur OSCAR<sup>6</sup> et transmettre à la DRJSCS les demandes complétées par un avis, d'organiser des temps à destination des volontaires, d'animer la "commission Ille-et-Vilaine" du service civique, d'informer les volontaires et structures sur des points d'actualité et/ou proposition, de recevoir les propositions de formations civiques et citoyennes, d'échanger avec la référente régionale, Géraldine Pierrot, sur le sujet, de mettre en ligne les propositions et informer les formateurs des inscriptions en cours, rencontrer les structures une fois l'accueil réalisé (parfois sous forme très officiel de contrôle), d'échanger avec les collègues des autres départements et la DRJSCS sur différents points du service civique (nature des demandes, formations civiques et citoyennes, rassemblement, formation des tuteurs...). Nicolas Parquic, qui tient ce rôle au niveau départementale est aussi chargé de la transmission des agréments à la DRJSCS, qui sera chargée de les validés, ou non.

Les missions des DRJSCS et DDCSPP en matière de service civique sont communes à toutes les régions françaises. En Bretagne, en ce qui concerne le service civique, la DRJSCS travaille beaucoup avec les DDCS et en particulier la DDCSPP 35 du fait de la proximité géographique, ce qui permet par exemple de co-animer les rassemblements départementaux organisés pour les jeunes en service civique, ou encore, comme en témoigne Nicolas Parquic, référent du service civique à la DDCSPP35 de « *faire mûrir notre approche de ce programme* ». Le partenariat Direction Régionale/ Direction Départementale en matière de service civique paraît vraiment imbriqué, ce qui n'est pas le cas pour tous les programmes ou dispositifs.

D'une manière générale, l'Agence du service civique est chargée du dispositif, en particulier au niveau budgétaire et les niveaux régionaux et départementaux de sa mise en œuvre avec une approche davantage pédagogique.

A la suite d'une instruction de l'Agence et à l'initiative de la DRJSCS Bretagne, un comité de coordination régionale du service civique a été créé. Pour cela, divers partenaires (dont les structures d'accueil) ont été sollicités ; celles qui ont fait part de leur intérêt font désormais partie du comité. Le rôle de ce dernier est de mettre en œuvre une concertation régionale afin de faire du service civique un outil au service des jeunes, support à leur engagement et/ou à leur insertion professionnelle. Il s'agit de mieux articuler ce volontariat avec les autres outils en direction de la jeunesse et d'accompagner la construction de parcours des jeunes.

---

<sup>6</sup> Logiciel partagé

Cette instance est complémentaire au comité technique, composé des référents départementaux et régionaux, qui pilotent le dispositif, et à la « commission service civique 35 », lieu d'échanges de pratiques entre structures d'accueil en service civique. La volonté était de refléter la diversité des organismes d'accueil en service civique dans le collège qui leur est dédié. Le travail en commun des structures agréées au niveau national et celles agréées au niveau local au sein du comité régional a semblé riche du point de vue de la complémentarité.

Il s'agira pour le Comité de déterminer des chantiers prioritaires et de composer des groupes de travail coopératifs, comme cela s'est fait pour l'enquête que j'ai menée tout au long de mon stage.

## **II/ Réalités du service civique, contexte 2013-2014**

### **1. Usages du dispositif par les jeunes**

- **Contexte d'emploi des jeunes**

Avant de revenir sur les réflexions et les questionnements concernant ce dispositif, arrêtons-nous sur la situation des jeunes face à l'emploi aujourd'hui. En effet, l'usage du dispositif ne paraît pas complètement déconnecté du contexte spécifique d'emploi des jeunes. En 2013, 26,1% des jeunes de moins de 26 ans étaient au chômage. Les difficultés dans le processus d'insertion des jeunes sur le marché du travail, fortement dépendant du contexte structurel, rendent laborieuses, voire parfois impossibles, la réussite de leur intégration sociale. Les causes de ce phénomène sont multiples et renvoient à la plus grande précarité de leur situation sur le marché du travail, plus forte proportion de contrats atypiques ou à durée déterminée, difficultés d'insertion sur le marché du travail renforcées en période de recul de l'activité.

De plus, aujourd'hui près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation ni en formation. Ces "NEET"<sup>7</sup> représentent près de 17 % de la tranche d'âge.

De nombreux dispositifs ont alors vu le jour pour pallier à ces difficultés d'insertion professionnelle comme : le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale<sup>8</sup> (CIVIS), le Contrat

---

<sup>7</sup> Not in Education, Employment or Training

<sup>8</sup> Le CIVIS a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée.

d'accompagnement dans l'emploi<sup>9</sup> (CAE), les emplois d'avenir, la garantie jeunes, les contrats d'apprentissage, etc.

Même si le diplôme reste une valeur sûre (plus le niveau de celui-ci est élevé, moins la recherche d'un premier poste est longue), les jeunes diplômés éprouvent de plus en plus de difficultés à entrer dans la vie active, à s'intégrer dans le marché du travail. C'est pourquoi de nombreux diplômés s'engagent en service civique, ce dispositif apparaît comme une solution pour se créer un réseau et acquérir une expérience professionnelle. Dans un contexte difficile d'emploi pour les jeunes, le service civique apparaît, pour certains jeunes comme un moyen de gagner de l'argent, d'assurer leur subsistance, à défaut de trouver un emploi.

Le rapport à l'emploi des bénévoles déterminent largement leur rapport aux pratiques bénévoles explique Maud Simonet. Son analyse est transposable ici aux pratiques volontaires et donc aux usages du service civique.

- **L'usage du dispositif par les jeunes : Choisi ? Contraint ? Détourné ?**

Les résultats de l'enquête par questionnaire menée auprès d'environ 160 jeunes ayant effectué un service civique révèlent que 75% d'entre eux ont cité la recherche d'expérience professionnelle (parmi plusieurs propositions) comme motivation première à s'engager en tant que volontaire. Certains des entretiens menés auprès des jeunes ont pu confirmer cet usage, par exemple, Marion exprime que ses motivations à s'engager en tant que volontaire *« c'était connaître un peu le milieu associatif et me faire une expérience dans un domaine, parce que sortie de la fac de droit je n'avais rien comme expérience professionnelle. Trouver du boulot ce n'était même pas la peine »*.

Le service civique est présenté politiquement comme s'inscrivant dans une logique citoyenne, mais l'usage qu'en ont les jeunes ne reflète que partiellement cela. L'enquête réalisée pour la DRJSCS met en lumière des usages différenciés du dispositif par les jeunes, selon leur parcours, leur niveau de diplôme, leur besoin, leur rapport à l'emploi, leur situation financière etc.

Dans un premier temps, je remarque que le service civique apparaît comme un choix « contraint » pour certains jeunes diplômés qui s'orientent vers ce dispositif à défaut de

---

<sup>9</sup> Le CAE a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

trouver un emploi. Même si ce chiffre tend à diminuer, en 2012, 42 % des jeunes engagés étaient détenteurs d'un niveau équivalent ou supérieur à bac + 2, et 17,4 % d'entre eux possédaient un diplôme allant de la licence au doctorat. Certains de ces jeunes semblent avoir « intégrés » ce déclassement vécu au travers de leur expérience de volontaire mais défendent tout de même les valeurs du service civique et se battent pour une reconnaissance plus importante de leur statut et pour une valorisation de cette expérience. Par exemple, Valentin, rencontré dans le cadre de l'enquête sur le service civique, m'explique qu'il est conscient que les missions qui lui sont confiées relèvent clairement de l'activité courante de la structure, qu'il accepte sa position ambiguë au sein de la structure car ce service civique représente une réelle opportunité pour lui d'acquérir des compétences spécifiques.

Alors que pour d'autres, qui certes représentent une part infime mais réelle des répondants à l'enquête, cette expérience paraît être un choix « subi ». Elise me fait part lors de l'entretien, du sentiment de dévalorisation qu'elle ressent, de la difficulté à assumer ce statut de volontaire en service civique et revendiquait les responsabilités qui lui ont été confiées au sein de la structure et défendait son statut auprès de ses parents comme un réel « travail » : *« Nan moi je suis assez... j'aime bien faire les choses toute seule et j'avoue que ok j'étais en service civique mais comme pour moi c'est pas très valorisant, moi j'aimais bien dire que je travaillais pour telle structure, que j'étais en médiation culturelle etc. Mais c'est vrai que du coup voir d'autres service civique [lors de rassemblements départementaux] ça m'aurait mis au niveau réel où j'étais »*.

Une partie importante des jeunes rencontrés en entretien ou ayant répondu au questionnaire de l'enquête font le lien entre leur engagement en service civique et leur projet professionnel. Ici, la question du « choisi » et du « subi » se pose alors. Il apparaît que l'engagement dans ce volontariat est bien un choix mais un choix par défaut.

Le service civique est aussi pour certains jeunes le moyen de gagner de l'argent, comme ont pu en témoigner Julie et Nicolas lors des entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête. Alors que pour Nicolas le service civique apparaît comme le dernier recours pour pouvoir gagner de l'argent « *Il fallait que je mange* », pour Julie il s'agit plutôt d'allier l'utile (voire le nécessaire, c'est à dire gagner de l'argent) à l'agréable : « *il fallait que j'ai un emploi mais justement pas un emploi pour survivre, je ne voulais pas un emploi alimentaire, je voulais un truc qui m'intéresse* ».

Par ailleurs, pour une part des jeunes volontaires, le service civique se révèle bien être une volonté de participation citoyenne. Ceux qui se sont engagés en service civique avec cette optique d' « engagement citoyen » sont des jeunes qui disposent, selon moi, déjà plus ou moins d'une « culture de l'engagement », ou d'une « culture associative ». Même si on voudrait écarter les déterminismes sociaux, je remarque malgré tout que certains jeunes sont « engagés » depuis longtemps, bien avant le service civique par exemple Agathe « *Je viens d'une famille où on a toujours été engagés, un père président de plusieurs associations, etc donc on a toujours baigné là-dedans. Donc voilà l'engagement associatif ça a vraiment toujours été... on fait partie de plusieurs associations* ». J'ai aussi rencontré Simon, qui était bénévole dans l'association où il a réalisé son service civique. Pour lui ce service civique était une évidence, il souhaitait redonner ce que l'association lui avait apporté : « *Je me suis engagé comme bénévole en 2010. Et du coup j'avais déjà presque décidé de faire un service civique dans cette association car elle me plaisait beaucoup au niveau des valeurs et tout. Un service rendu un petit peu, parce que voilà ça [cette association] m'a clairement permis de déjà rencontrer des supers bons amis, de faire des connaissances voilà ça m'a ouvert même en tant que bénévole déjà, je me suis créer un petit réseau, des gens que je revoie et tout. C'est mon côté... J'aime bien rendre un petit peu ce qu'on me donne. Du coup j'avais prévu, j'avais décidé de faire un service civique* ». C'est ce que Maud Simonet a observé aux Etats-Unis, la logique du « Give back to the community », ou “donner, pour se sentir utile socialement”. En France, cette culture est peu présente, il s'agit davantage du devoir d'utilité sociale : donner pour être utile à la société. Robert Castel parle de « norme française de se sentir utile au monde parce que l'on se rend utile aux autres ».

Alors que pour certains la pratique bénévole/volontaire s'inscrit dans le registre du sacrifice, pour d'autres il s'agit d'un supplément social et symbolique. A travers cette analyse, Maud Simonet fait référence au « superbénévolat » et à l'argent de poche que représente l'indemnité du service civique pour certains, alors que pour certains autres cette indemnité n'est autre qu'un salaire.

Dans tous les cas c'est leur rapport à l'emploi qui détermine de l'entrée à la sortie des programmes, les dynamiques de leur engagement, et au-delà, leur rapport subjectif et objectif à celui-ci (Simonet). D'ailleurs certains jeunes ont recours à des ruptures anticipées pour ce type de motif : signature d'un CDI, trouver un emploi, etc. Maud Simonet analyse que cela met bien en évidence que le « désir d'engagement » ne préexiste pas toujours à l'entrée dans la pratique, c'est bien d'un désir et d'un besoin de travail, d'un désir de travail engagé couplé à un besoin d'emploi. Retraduit en offre

d'engagement par les institutions de l'État il n'en est pas moins objectivement vécu comme emploi voire un sous-emploi.

- **Comment s'inscrit le service civique dans le parcours des jeunes ?**

Maud Simonet se pose les questions suivantes : « *là où une analyse de l'entrée en terme de pourquoi ne permettrait pas de repérer de différences fondamentales entre les volontaires, l'analyse en terme de comment – quelles sont les étapes d'entrée dans la pratique et comment sont-elles socialement construites ?- permet de mettre au jour la dualité des trajectoires qui conduisent à l'exercice de cette pratique et au-delà la dualité des expériences de celle-ci* ».

Les éléments concernant le parcours des jeunes et la manière dont le service civique s'inscrit dans leur parcours sont apportés par les entretiens, le questionnaire ne permet pas de comprendre et d'appréhender ces logiques de parcours. L'enquête menée m'a permis de souligner la singularité de parcours des jeunes, tous se sont engagés pour des raisons différentes et à tous, le service civique a apporté quelque chose de différent et de positif. Par ailleurs, les jeunes ont des attentes différentes de cette expérience, le service civique n'intervient pas de la même manière dans le parcours des jeunes, au même moment du parcours, et n'aura donc pas les mêmes impacts.

Le service civique est pour certains l'occasion de tester une voie ce qui leur permettra de trouver leur voie pour ensuite peut être reprendre des études, une formation. Cette expérience de volontaire peut aussi être « un tremplin », « une phase de transition entre les études et l'emploi ». Par exemple, Camille m'explique lors d'un entretien « *[Le service civique] ça convenait un peu à ce que je cherchais. Je ne cherchais pas forcément du boulot, je ne savais pas trop quoi faire en fait. Je me suis dit que ça allait être vraiment un bon moyen pour découvrir quelque chose et pour réfléchir un peu* ». Valérie Becquet explique que le service civique « *constitue une opportunité pour les jeunes mais il ne résout pas à lui seul tous les problèmes que rencontrent les jeunes pour se former ou accéder à un emploi. Il est avant tout une occasion de définir un parcours professionnel, d'entériner un projet ou d'en changer. Le volontariat est une période courte qui permet de prendre une direction, mais cela ne veut pas dire qu'on trouvera systématiquement une formation ou un emploi derrière* ».

Les jeunes sont plusieurs à m'avoir confié leur sentiment de « *ne pas se sentir capable* » d'entrer en emploi à la suite de leurs études, comme en témoigne Elise « *je finissais mes*

*études, en fait j'avais un peu peur de me lancer dans la vie professionnelle directement, de pas trouver de travail mais aussi de ne pas être prête en fait, ma motivation c'était de faire concrètement quelque chose pendant... fin quasiment à plein temps, être comme une salariée voir si je suis capable, pour m'entraîner en fait, parce que j'avais tellement peur j'ai un problème de confiance en moi. Peur de postuler à un vrai boulot où je suis vraiment payée et puis de ne pas réussir ».* Le service civique semble être une manière de tester leur « capacité » à occuper un poste. C'est le cas de Nicolas : « moi on m'avait dit que c'était un engagement volontaire, que ce n'était pas un travail, que voilà c'était assez cool ».

Le service civique apparaît à différents moments des parcours des jeunes, ce qui révèle les différents usages qu'ils en ont. Certains s'engagent en service civique à la fin de leurs études, d'autres entre deux années d'études pour faire « une pause », d'autres après avoir arrêté une année universitaire en cours, d'autres en parallèle de leurs études, etc. Cette expérience de volontaire permet à certains jeunes de confirmer leur attrait pour tel ou tel domaine, à certains autres de découvrir un domaine dans lequel ils aimeraient reprendre une formation, on pourrait par exemple parler de confirmation d'un projet, d'opportunité pour découvrir une nouvelle voie, ou encore de bifurcation, d'expérimentation.

Le service civique apparaît plus ou moins « choisi » ou « contraint » selon les jeunes. Mais qu'en est-il des structures et de leur usage de ce dispositif ? On ne pourrait, en effet, aborder l'usage des jeunes de ce dispositif en occultant celui des structures accueillant ces volontaires.

## **2. Usages du dispositif par les structures**

- **Appropriations multiples du dispositif**

Tout au long de ma mission de stage à la DRJSCS, notamment lors d'entretiens avec des jeunes ou encore lors de rencontres avec certaines structures accueillant des volontaires en service civique j'ai remarqué que l'usage du dispositif pouvait être bien différent d'une structure à l'autre. Cependant le point de vue des structures n'est pas assez complet pour en faire une analyse fine. L'enquête menée pour la DRJSCS sur le service civique ne prenait pas en compte la dimension de l'usage du dispositif par les structures, c'est pourquoi nous nous arrêtons un temps sur cette dimension.

Il serait intéressant de voir quelles raisons poussent les structures à engager des volontaires. Valérie Becquet questionne, à ce sujet, la pertinence pour les structures de recourir à ce dispositif ou s'il s'agit d'une opportunité clairement identifiée politiquement voire techniquement.

J'ai pu remarquer que la manière dont les structures construisent leur usage du dispositif varie. Alors que certaines « jouent le jeu » de l'engagement citoyen, comme en témoigne une jeune rencontrée en entretien « *elle [ma tutrice] voulait expliquer à un autre jeune ce qu'était le service civique, le fait que ça ne remplaçait pas un poste, donc elle disait Agathe c'est la cerise sur le gâteau, le gâteau il est là ça rajoute un truc mais en même temps le gâteau peut vivre sans la cerise* », d'autres n'y voient qu'un apport en terme de ressources humaines. Valérie Becquet, pour analyser les modes d'engagement des structures dans le service civique, explique que cette analyse repose tout d'abord sur l'appropriation des logiques. Les logiques économiques guideraient alors les structures dans l'engagement de volontaires, elles y trouvent effectivement un intérêt économique. Certains jeunes témoignent de leur expérience de « main d'œuvre pas chère ». Au-delà des logiques économiques, l'usage de ce dispositif ne serait-ce pas, pour certaines structures, de l'affichage politique ?

Il semble que les structures adaptent ce dispositif selon leurs besoins, comme l'explique Valérie Becquet « *les frontières du service civique autorisent une « flexibilité interprétative » et des « formes internes différentes » qui se repèrent à travers la variation des interprétations et des appropriations par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre* ». Par exemple, l'offre de volontariat est présentée par certaines institutions (Missions locales, institution judiciaire) en réponse à la demande d'emploi formulée par les jeunes.

Par ailleurs, on pourrait noter des points d'amélioration concernant les offres diffusées. Le site du service civique dispose d'un onglet qui permet de trouver toutes les offres de service civique et d'y postuler directement. En parallèle, certaines structures diffusent via leur propre site internet des offres de service civique qui sont, autant dans la forme que dans le contenu (compétences requises) comparables à des offres d'emploi. De plus ces offres se trouvent, naturellement, dans l'onglet « Offres d'emploi » des sites internet des structures concernées par ces modes de recrutement pour le moins ambigus. D'autres structures respectent le cadre et diffuse uniquement sur le site du service civique en présentant clairement le volontariat tel qu'il a été imaginé par les politiques.

Outre l'usage du dispositif par les structures, Valérie Becquet pose la question de la manière dont les structures prennent connaissance de l'existence de ce dispositif. En effet, au cours de quel discours (logique engagement ou logique d'insertion?) ont-elles accédé à l'information ? Cela a-t-il un impact sur l'usage du dispositif ? Tous ces questionnements mériteraient de faire l'objet d'une étude à part entière.

Nous avons pu comprendre que les structures avaient des usages différenciés du service civique, mais en quoi cela impacte, ou non, sur l'expérience de volontariat des jeunes ?

La période de stage effectué à la DRJSCS ces derniers mois m'a permis de comprendre que l'engagement citoyen n'est ni abordé ni vécu de la même manière par les jeunes selon la structure dans laquelle ils effectuent leur service civique. Je fais l'hypothèse que les jeunes réalisant leur mission dans des structures d'éducation populaire, disposant plutôt d'un agrément national, véhiculent davantage un discours fort en termes d'engagement citoyen que les jeunes effectuant leur mission dans des associations de taille plus restreinte ou moins chargées en valeurs. Pour illustrer cela, je prendrai l'exemple d'une rencontre avec les volontaires de l'AFEV lors d'une journée de formation. Un débat était organisé : des feuilles étaient disposées aux quatre coins de la salle où y étaient notées des affirmations, le but étant, en petits groupes, de passer chacun leur tour sur la feuille pour y noter notre opinion. Une des affirmations était : « Le service civique est un sous-emploi ». Aucun des volontaires n'étaient d'accord avec cette affirmation, pour eux le service civique est une forme d'engagement et non un sous-emploi. Le discours de ces jeunes volontaires paraît dépendre fortement du discours et des valeurs portées et transmises par la structure auprès de ces volontaires tout au long de leur mission.

Il me semble important de distinguer deux choses : le discours des structures en matière d'engagement citoyen comme illustre l'exemple que nous venons de donner, et deuxièmement, la manière dont les structures accueillent et accompagnent les jeunes tout au long de leur mission.

Nous parlons d'engagement citoyen des jeunes, ne devrait-on pas également parler d'engagement des structures ?

- **Après la volonté, la réalité...**

Avoir conscience que ce dispositif a été imaginé pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes ne garantira pas que la structure mettra en œuvre un accueil et une mission en adéquation avec cette réalité. Valérie Becquet distingue les caractéristiques et enjeux affichés du service civique et les choix de sa mise en œuvre traduits en partie par les modalités d'accueil.

En terme de modalités d'accueil, d'accompagnement tout au long de la mission, de valorisation pour l'après service civique, les jeunes ne semblent pas tous être égaux. Lors des entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête « *Le service civique, une expérience dans le parcours des jeunes* », certains jeunes expriment « *avoir été intégré à l'équipe comme un salarié* ». Comment le perçoivent-ils ? Les jeunes ayant exprimés cette dimension me paraissent partagés : à la fois contents d'être bien intégrés à la structure mais quelque peu dérangé d'être traités comme des salariés qu'ils ne sont pas. Les structures ont-elles conscience d'être à la frontière entre emploi et volontariat ?

Il n'existe pas de formations de tuteurs obligatoires et pourtant le rôle de tuteur nécessite bon nombre de qualités ou compétences à avoir. En effet, être tuteur c'est être le référent principal du jeune, c'est être le garant du bon déroulement de sa mission, c'est accompagner le jeune dans son parcours d'engagement, c'est gérer la motivation du volontaire et les éventuels soucis disciplinaires ou de comportement, c'est aussi accompagner le volontaire vers la définition d'un projet d'avenir professionnel ou personnel. Ce rôle, on l'imagine demande non seulement beaucoup de temps, de disponibilité mais surtout des compétences comme l'écoute, etc. Un guide à l'attention des tuteurs a été créé par l'Agence du service civique afin d'aiguiller les tuteurs dans leur rôle. Ce guide conseille par exemple aux tuteurs de mettre en place une relation de collaboration mutuelle équilibrée (tout en gardant à l'esprit que la relation avec le volontaire n'est pas régie par le code du travail et qu'il n'existe donc pas de lien de subordination entre le tuteur et le volontaire).

Les structures d'accueil et particulièrement les tuteurs sont tenus d'accompagner leur volontaire dans la réflexion à un projet d'avenir. L'accompagnement au projet d'avenir doit permettre entre autre que la dynamique créée tout au long de l'engagement en service civique puisse se maintenir au-delà de la mission. Le projet d'avenir du jeune volontaire est ce vers quoi il va pouvoir se projeter vers son « après service civique ». Les résultats de l'enquête menée révèlent que seulement 38% des volontaires interrogés ont été

accompagnés dans la réflexion à un projet d'avenir. Ce pourcentage est tout de même à mettre en perspective avec le fait que la majorité des jeunes sont satisfaits de l'accompagnement reçu.

Par ailleurs, les tuteurs doivent compléter avec le volontaire à la fin de sa mission, un bilan nominatif (**cf annexe 2**). Il s'agit d'un outil poursuivant deux objectifs, d'une part de permettre au volontaire de prendre conscience de ses acquis et d'autre part de lui fournir un document attestant de ceux-ci dont il pourra se prévaloir dans la suite de son parcours d'insertion socioprofessionnelle. Cet outil évoque la question de la transférabilité des compétences, à savoir comment réutiliser l'expérience de service civique au-delà des tâches simples. Le rôle du tuteur ne serait-il pas également là ? Cependant, se pose ici la question de la compétence des tuteurs à accompagner le volontaire à faire émerger ce qui a été signifiant pour lui, à poser des verbes sur ces actions etc.

Au-delà des questions de mise en œuvre que pose cet outil, il illustre clairement que le service civique permet une insertion sociale et professionnelle.

De plus en plus de collectivités recrutent des volontaires en service civique. Une étude montre qu'au sein des collectivités territoriales, le recours au service civique ne répond pas toujours à un besoin technique qui émanerait des services de la ville mais relève très clairement d'une volonté politique de montrer qu'elle agit en faveur de la citoyenneté et de la solidarité (V. Becquet). Ce recours au service civique par les collectivités s'explique parfois par l'axe prioritaire de la collectivité en faveur de la jeunesse. « *Comme on a été aussi pris dans l'entraînement de la volonté gouvernementale et de Martin Hirsch de développer le service civique, je pense qu'on a aussi voulu apporter un peu notre pierre à l'édifice* » témoigne l'une des structures interrogées dans le cadre de l'enquête de Valérie Becquet.

On retiendra que l'usage des structures du dispositif n'est pas toujours fidèle à ce que prévoyait la loi en matière d'engagement citoyen. Chaque structure s'approprie de manière unique le dispositif et le rôle des tuteurs tient une place importante dans l'expérience du jeune.

### **III/ Décalage entre politiques et réalités, focus sur...**

Nous nous intéresserons ici à la manière dont ce dispositif prend en compte les décalages entre les usages et les idées de départ ?

Engagement des jeunes apparaît à travers ce dispositif comme notion descendante de l'État. Qu'en est-il de la volonté des jeunes et de la réalité de leurs pratiques en matière d'engagement ? Est-ce que cette volonté politique répond au besoin (supposé) des jeunes ? Ne pourrait-on pas parler d'une institutionnalisation de l'engagement ou encore d'une instrumentalisation de l'engagement ?

#### **1. L'engagement**

L'intention de la loi du 10 mars 2010 qui instaure une nouvelle forme de volontariat traduisait bien la volonté politique de favoriser l'engagement citoyen chez les jeunes, à travers le service civique.

A propos de l'engagement des jeunes, Valérie Becquet fait un premier constat : les jeunes sont particulièrement attirés par le monde associatif, ils le considèrent comme un élément important de la démocratie et un espace pertinent pour y exercer sa citoyenneté et y mettre en pratiques les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect. Pourtant, à propos de l'engagement des jeunes, on rencontre deux discours. Un premier plutôt négatif insistant sur l'apathie et l'individualisme des jeunes dont résulteraient un faible engagement et une dépolitisation et de l'autre un discours plus positif valorisant leur désir d'engagement.

- **Quand on parle d'engagement citoyen**

Avant de s'intéresser à cette dimension, arrêtons-nous quelques instants sur la notion d'engagement citoyen. Qu'est-ce que l'engagement ? Peut-on donner une définition unique de l'engagement ? Qu'est-ce que la citoyenneté ?

L'engagement est un mot à caractère polysémique. Alors que certains jeunes diront que leur engagement se traduit quotidiennement par le fait de « se lever le matin », d'autres évoqueront le caractère militant de leur engagement. Cela renvoie à la question du sens de l'engagement chez chacun des jeunes. De même pour la citoyenneté, les jeunes seraient-ils obligés de réaliser un service civique pour être un citoyen engagé ? N'y a-t-il pas d'autres manières d'exercer sa citoyenneté ? Lors des entretiens réalisés dans le

cadre de l'enquête, je rencontre Julie qui m'avoue son énervement quant à cette injonction à s'engager : « *après dans le service civique il y a un truc qui m'a toujours agacé politiquement, c'était de forcément demander aux jeunes de devenir citoyen, je considère qu'on ne devient pas citoyen on l'est* ».

Pour illustrer cette volonté politique de « former des citoyens », les volontaires engagés en service civique ont le droit de suivre au moins une formation civique et citoyenne au cours de leur mission, parmi celles proposées. La formation civique et citoyenne comprend une formation aux premiers secours (PSC1) et un échange sur des questions de citoyenneté. Ces formations visent à appréhender des enjeux de société, à les discuter pour être acteurs. Elles permettent en particulier aux volontaires de déconstruire et de se réapproprier la notion d'engagement au travers du service civique. Les structures d'accueil ont l'obligation de proposer à leurs volontaires ces formations civiques et citoyennes. S'agissant d'une obligation de moyens et non de résultats, les jeunes choisissent ensuite de les suivre ou non. Certains jeunes ayant suivi ce type de formation paraissent partagés : le terme « formation » pose question, le terme « citoyen » aussi. Les jeunes remettent en cause le caractère obligatoire de ces modules, parfois leurs contenus ou leur format que certains estiment trop « scolaire ». Un jeune évoque sa présence à une formation civique citoyenne sur le thème du vote électoral en ajoutant « *sauf que j'ai 25 ans, je sais déjà comment voter, faudrait peut-être les adapter* ». Par ailleurs, certains jeunes apprécient ces temps de rencontres et d'échanges.

- **Engagement citoyen et insertion professionnelle**

Nous avons pu voir précédemment que les jeunes qui s'engagent en tant que volontaire en service civique recherchent pour la majorité d'entre eux, en premier lieu une expérience professionnelle. Alors en quoi les deux logiques (engagement/ insertion professionnelle) sont-elles complémentaires ou pas ? Peut-on être engagé sans avoir conscience de son engagement ? Autant de questions et pas forcément de réponses mais nous allons en tout cas essayer d'éclairer cette dimension.

Au fil des entretiens réalisés pour l'enquête « *Le service civique, une expérience dans le parcours des jeunes* », j'ai rencontré des jeunes anciennement volontaires dans des structures diverses (culture, sport, etc.). Au cours de la discussion et après avoir abordé et questionné leur motivation première à s'engager (qui est la recherche d'expérience professionnelle), tous se sont sentis engagés dans leur mission de service civique, selon leur propre définition de cette notion d'engagement qui, on l'a dit, présente un caractère

polysémique. Je retiens alors que la conscience des valeurs d'engagement citoyen se développe, selon chacun au cours de la mission, c'est le cas d'Agathe « *tout ce qui est derrière le service civique je l'ai compris après en fait tout ce qui était notion d'engagement, de valeurs et compagnie et puis je pense que c'est quand j'ai réellement fait le bilan du service civique je me suis dit ah ouais en fait ça défend des valeurs, un engagement etc.* ».

Alors qu'une première catégorie de jeunes s'engage pour des raisons de participation citoyenne, une autre partie s'engage pour des raisons d'insertion professionnelle. Pour les premiers, les valeurs d'engagement citoyen se révèlent parfois, comme on l'a dit au fur et à mesure de leur mission de volontariat. Pour les derniers, les jeunes qui s'engagent pour la recherche d'expérience professionnelle, certains reconnaissent leur démarche allant uniquement en ce sens. Par exemple Elise exprime clairement son besoin d'expérience professionnelle et pour elles les valeurs d'engagement citoyen, d'utilité sociale, d'intérêt général semblent être secondaires : « *Honnêtement je ne l'ai pas fait pour me rendre utile, j'étais un peu égoïste, je l'ai fait pour me former moi* ».

Comme on a pu le voir précédemment concernant l'usage du dispositif par les structures, le positionnement des structures et leur discours sur l'engagement citoyen favorise plus ou moins la conscientisation des jeunes quant à leur propre engagement.

Même si l'engagement n'est pas la motivation première des jeunes pour réaliser un service civique, on peut retenir que pour certains jeunes, l'engagement et l'insertion socioprofessionnelle sont tout de même complémentaires tout au long de la mission. Peut-on dire que le service civique, présenté dans les textes comme une action citoyenne, une « *opportunité de servir les valeurs de la république et de s'engager en faveur d'un projet collectif* » avec aussi comme finalité l'insertion sociale et professionnelle, répond réellement aux besoins des jeunes ?

## **2. La mixité sociale**

- **Un enjeu affiché politiquement**

Favoriser la mixité sociale était l'un des objectifs annoncés lors de la création du service civique. En 2013, l'objectif de mixité sociale faisait également l'objet d'un point particulier dans l'instruction annuelle de l'Agence du service civique pour les DRJSCS. Qu'en est-il aujourd'hui ? Un même dispositif peut-il bénéficier à toutes les jeunesses ?

En 2011, seuls 18% des volontaires proviennent des zones urbaines sensibles ou des zones d'éducation prioritaires. En 2013, en Bretagne 41% des volontaires ont un niveau d'études inférieur ou égal au bac, contre 59% de jeunes ayant un diplôme post-bac. Même si ce chiffre a augmenté avec les années, les jeunes ayant un niveau de diplôme bac ou infra-bac restent trop peu nombreux.

Pour Maud Simonet, la difficulté réside dans le « *statut hybride du service civique qui s'adresse à différentes jeunesse, aux conditions de vie éloignées* ».

Si les « jeunes des quartiers difficiles » en sont bénéficiaires au même titre que le reste de la population juvénile, leur accès au service civique semble préoccuper les acteurs publics (V. Becquet).

Cette dimension touche également les structures et bouscule leur manière d'agir vis à vis de ce dispositif. Certaines structures paraissent en effet réticentes à prendre des jeunes moins diplômés voire peu ou pas diplômés. Engager un jeune moins diplômé demande de la disponibilité, de l'adaptabilité, par exemple en termes d'outils de suivi tout au long de la mission. Lors d'un entretien avec Camille, dans le cadre de l'enquête sur le service civique, elle m'explique que la structure dans laquelle elle a effectué son service civique avait instauré un « carnet de bord » comme outil de suivi de la mission, chaque semaine le volontaire remplissait son carnet de bord (les missions effectuées, les difficultés rencontrées etc.). Cette structure a décidé de recruter un jeune du quartier où est située l'association, en service civique. Ayant arrêté l'école tôt et ne se sentant pas à l'aise avec l'écriture, la structure adapté cet outil aux compétences du jeune. Cela demande évidemment du temps, notamment du temps de réflexion de la part de l'équipe de professionnels de la structure pour imaginer un nouvel outil. Cette structure, disposant de méthodes pédagogiques (lié à la nature de l'association) n'a pas rencontré de difficultés particulières pour adapter cet outil mais ce n'est pas le cas de toutes les structures. De ce fait, l'enjeu de mixité sociale relève aussi des structures et pas seulement de la connaissance ou non, de la volonté ou non, des jeunes de s'engager dans ce dispositif. Je me demande alors comment faire en sorte que l'accompagnement du volontaire soit de qualité et adapté à ses besoins et ce, quel que soit la structure et la culture professionnelle du tuteur ?

Comme nous avons pu le voir précédemment, la diffusion des offres de service civique se rapproche parfois de véritables offres d'emploi, sans toutefois généraliser. Certaines structures ont des besoins en ressources humaines, d'où la ressemblance entre des offres de service civique et des offres d'emploi : ces structures recherchent des jeunes

relativement diplômés, qui seront autonomes et mèneront à bien la mission proposée, malgré les échanges avec les services de l'État lors de l'agrément. Cela soulève divers questionnements, notamment l'accessibilité des missions, sa compréhension par tous et également l'accès à l'information par tous.

Valérie Becquet pense que « *sans une sensibilisation des structures, les objectifs de mixité sociale du service civil resteront dans le domaine du vœu pieux* ».

- **Une expérimentation 35 : le parcours coordonné**

La DDCSPP35 a mis en place, depuis deux ans une expérimentation : le parcours coordonné.

Celui-ci a été initié par le service des solidarités de la DDCSPP35 dans le cadre de sa mission d'accompagnement et d'insertion des publics prioritaires. Cette expérimentation est menée en partenariat avec des acteurs sociaux comme les missions locales, la MLDS<sup>10</sup>, la PJJ<sup>11</sup>, les centres sociaux et pour les actions de formation avec les fédérations sportives et d'éducation populaire. Cette expérimentation se veut aussi en lien avec le milieu professionnel grâce à la mise en œuvre d'une alternance à chaque séquence avec une structure professionnelle et un tutorat actif dont le rôle est valorisé.

Imaginée par Patrice Beaux et Didier Buet de la DDCSPP35, cette expérimentation lancée pour la première fois en 2013 concerne toute personne mineure (à partir de 17 ans) ou majeure, identifiée et repérée sur un territoire du département, éloignée des pratiques sociales et/ou en rupture avec les systèmes sociaux existants (système scolaire, milieu professionnel) et/ou en situation de fragilité ou d'isolement, « portant un intérêt plus ou moins prononcé » pour les métiers de l'animation sportive ou socioculturelle.

Cette initiative a pour objectif de garantir l'insertion sociale des populations vulnérables dans le cadre d'une politique territorialisée. Plus précisément, il s'agit de permettre à l'individu d'acquérir des compétences sociales puis d'accéder à un parcours qualifiant et diplômant dans le champ de l'animation, de conduire des jeunes en difficulté vers les métiers de l'animation sportive ou socioculturelle. Ce parcours comporte plusieurs étapes qui doivent amener ces jeunes en rupture sociétale et pas prêts à aller tout de suite vers le droit commun, à peu à peu s'insérer socialement puis professionnellement. Cinq étapes

---

<sup>10</sup> Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (remplace les Missions Générales d'Insertion), au sein du Rectorat

<sup>11</sup> Protection Judiciaire de la Jeunesse, rattachée au Ministère de la Justice

construisent ce parcours coordonné, en premier lieu un repérage concerté et partagé entre les structures (Missions locale, MLDS, PJJ...) et l'équipe des formateurs est réalisé. Une fois les jeunes repérés, ils participent à une action « starter » : séjours de rupture, PSC1 et première immersion en milieu professionnel, le troisième temps est consacré à l'acquisition de compétences de base (l'ABC des écrits professionnels) ainsi qu'à l'animation volontaire (BAFA, surveillant de baignade, brevet fédéral) tout en étant en service civique ; ensuite les jeunes passent une primo qualification (passage d'un certificat de qualification dans le champ de l'animation sportive ou dans le secteur périscolaire), associé à un contrat aidé (emploi d'avenir ou C.A.E). Les quatre étapes citées précédemment doivent permettre un accès à l'emploi (et/ou un renforcement des qualifications professionnelles par le suivi d'une formation de niveau IV dans le champ de l'animation sportive, socioculturelle ou sociale (BP JEPS)).

Pleinement intégré au parcours coordonné, le service civique doit correspondre aux objectifs du parcours, permettre à terme une insertion professionnelle dans le champ de l'animation socioculturelle ou sportive. C'est pourquoi les missions de service civique réalisées dans le cadre du parcours coordonné sont axées principalement vers le champ de l'animation. Les structures accueillant des jeunes participant à cette expérimentation doivent s'engager à désigner un tuteur qui accompagnera le jeune durant toute sa mission, ce tuteur s'engage également à participer à une réunion de coordination avec l'équipe du parcours.

Pour ces jeunes, le service civique représente avant tout pour eux un moyen de gagner de l'argent. La notion d'engagement citoyen n'est clairement pas leur préoccupation. Comme me l'explique Didier Buet, un des coordinateurs du programme, lors d'un entretien, *« ces jeunes ce ne sont plus des valises qu'ils portent, ce sont des semi-remorques qu'ils traînent, donc pour eux ce qui est en jeu c'est la survie. Et donc le service civique on ne peut pas l'empêcher il apparaît comme « 600 euros par mois, ça va me permettre de vivre », c'est compliqué de les amener sur « c'est quoi l'engagement ? » Par contre, ils comprennent très bien que si j'ai 600 euros, en face il faut que je fasse quelque chose ».*

Le service civique est ici adapté aux besoins d'un public cible dans une logique d'insertion professionnelle, où la logique d'engagement n'est pas complètement occultée. Même si la transmission des valeurs d'engagement citoyen lors de la période de service civique est difficile, elle reste une préoccupation des formateurs, comme me l'explique Didier Buet *«ce serait une très grosse source de progrès, ce n'est pas un échec, je ne le prends pas*

*pour un échec mais c'est la source de progrès, elle serait dans comment faire prendre conscience de la notion d'engagement du service civique ? ».* Les formateurs font en sorte de transmettre aux jeunes ces valeurs tout au long des étapes du parcours coordonné.

La mixité sociale est un réel enjeu pour le service civique qui ne pourra que rendre plus riche l'expérience des jeunes.

## Conclusion

Compte tenu de la situation actuelle du marché de l'emploi et surtout pour les jeunes, le service civique paraît être une alternative pour les jeunes en recherche d'emploi ou d'expérience professionnelle. Il me semble que le service civique répond davantage à un besoin d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qu'à un besoin d'engagement citoyen, pourtant le service civique permet, et les jeunes en témoignent, de découvrir de nouvelles choses, de faire des rencontres, de créer du lien social... Le service civique sert la construction identitaire du jeune : il est un apprentissage de la vie et de soi au sein d'une communauté.

Dans le questionnaire diffusé auprès des jeunes dans le cadre de l'enquête menée pour la DRJSCS un jeune commente « *le service civique permet juste de compter moins de chômeurs* ». A ce sujet, Maud Simonet explique que, selon elle « *Il y a un objectif caché évident: en touchant 10% d'une classe d'âge, ces 10% ne seront pas comptabilisés dans les chiffres du chômage* ». Le service civique est-il alors la solution? Certains politiques, lors du passage de la loi en 2010, étaient plutôt critiques et favorables à la mise en place d'emplois jeunes. Le service civique serait l'ultime cache-misère trouvé par le gouvernement face à l'échec de ses politiques de l'emploi ?

Malgré les « détournements » dans les usages de ce dispositif, l'action des volontaires est une vraie ressource en termes d'action publique locale. Les volontaires en service civique sont ainsi une cible de l'action publique mais également ressource pour l'action publique.

Supposons que les structures soient guidées vers le recrutement de volontaires en service civique pour des logiques économiques attractives, et que les jeunes se tournent vers ce dispositif à des fins d'insertion sociales et professionnelles, dans ce cas chacune des parties trouverait son intérêt dans ce dispositif d'action publique. Il constitue une première expérience professionnelle pour le volontaire tout en servant les intérêts de la structure. De ce fait, les valeurs citoyennes attachées au service civique ont également une visée instrumentale. De plus, on pourrait dire que les jeunes ont un usage utilitariste du service civique, pourrait-on en dire autant des structures ?

Le service civique aurait-il autant de succès dans une société de plein emploi ? Ne toucherait-il pas que les jeunes déjà engagés dans le secteur associatif?

Bien que ce dispositif soit critiquable, les jeunes ayant effectué un service civique semblent pour la grande majorité, satisfaits de leur expérience de volontaire et 88% des répondants au questionnaire seraient prêts à revivre l'expérience.

La question est de savoir comment, dans le contexte économique actuel, développer le service civique sans le transformer en sous-emploi pour les jeunes ?

L'enquête menée lors de ma mission de stage de plusieurs mois à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale m'a permis d'acquérir des compétences en terme de construction d'outils méthodologique, de conduite d'entretiens, d'aisance relationnelle, etc. Cette étude m'a permis de découvrir ce dispositif, de mener diverses réflexions à propos des notions d'engagement citoyen, d'insertion professionnelle. Ces réflexions ont été nourries par les différents échanges avec les membres du groupe d'appui et de suivi du comité de coordination régional qui a suivi le déroulement de l'enquête, avec les jeunes rencontrés lors des entretiens, avec les professionnels rencontrés tout au long de cette mission de stage et aussi évidemment grâce aux échanges avec Géraldine Pierrot, ma tutrice de stage.

---

## Bibliographie

---

BECQUET Valérie, LONCLE Patricia, et VAN DE VELDE Cécile (dir), « *Politiques de jeunesse : le grand malentendu* ». Champs social éditions.

BECQUET Valérie et BIDART Claire, « *Normes sociales et bifurcations dans les parcours de vie des jeunes* », Agora Débat Jeunesse n°65, Sciences Po., Les presses. 2013.

BECQUET Valérie, « « *Jeunes des quartiers difficiles* » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles », *Lien social et Politiques*, Numéro 70, 2013, p. 119-133

BECQUET Valérie, « *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?* », Cahiers de l'action n°34, INJEP, novembre 2011

BEREAU Alain et FERRY Luc « *Un service civil obligatoire ?*, Possibilités et questions », Gallimard | *Le Débat*, 2006/4 - n° 141

ESSEL Stéphane, « *Engagez-vous* », Conversation pour l'avenir, l'aube, 2011

FERRY Luc « *Le service civique : pourquoi et comment ?* », Rapport au Président de la République, Odile Jacob, Penser la société.

HARVARD DUCLOS Bénédicte, NICOURD Sandrine, « *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité* ». Paris, Payot, 2005.

HELY Mathieu « *Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ?* », *Informations sociales* 2012/4 (n° 172)

Interview de Valérie BECQUET « *Le volontariat est un régulateur de parcours, pas une réponse globale aux difficultés des jeunes* », INJEP, Janvier 2012

SIMONET Maud, « *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* », La dispute, Coll. « Travail et salariat ». 2010

## **- Sitographie**

BECQUET Valérie, « L'engagement des jeunes passés à la loupe ».

<http://www.altermondes.org/spip.php?article519>

[www.bretagne.drjscs.gouv.fr](http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr)

[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

« *Le service civil volontaire et la réforme de 2006* »,

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/service-civil/reforme-service-civil-volontaire.shtml>

« Le service civique : créateur de lien social ou substitut à l'emploi ? »

<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/service-civique-volontaire/service-civique-createur-lien-social-ou-substitut-emploi.html>

LOI n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021954325>

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

---

# Liste des annexes

---

***Annexe 1 : Discours Martin Hirsch, création du service civique***

***Annexe 2 : Bilan nominatif***

## ***Annexe 1 : Discours de Martin Hirsch, création du service civique***

Discours de Martin Hirsch à l'Assemblée nationale, proposition de loi relative au Service Civique

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

La création d'un service civique est tout sauf un acte anodin. Le terme de « service civique » est porteur d'une très haute ambition pour notre Nation, pour notre société et pour notre jeunesse. Servir et faire preuve de civisme. Reconnaître après une longue éclipse, que notre pays a besoin d'engagement, et singulièrement de l'engagement des jeunes. Donner une nouvelle jeunesse au creuset républicain et offrir de nouvelles perspectives à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain. Voilà ce dont il s'agit.

Certains trouveront dans la création du service civique la réparation de la disparition du service militaire. D'autres considéreront que le service civique est le prolongement de formes d'engagement qui existaient avant 1995.

Nous ne créons pas le service civique par nostalgie. Nous le créons parce que nous croyons en l'avenir. Le service civique est un acte de confiance dans la capacité de notre jeunesse à servir l'intérêt général.

Personne ne peut rester indifférent devant la création au sein du code du service national d'un nouveau chapitre consacré au service civique. Le symbole n'est pas neutre. Il donne un poids à cette ambition et une solennité à cette création. Il signifie que désormais il y aura une autre manière de servir sa Nation, de servir sa patrie, de servir la société, par un engagement volontaire reconnu, encouragé, valorisé.

Si au cours de ces derniers mois, notre pays avait débattu de ce que c'est que d'être un citoyen dans notre pays, nul doute qu'il aurait considéré le service civique comme un instrument privilégié pour faire partager au plus grand nombre la grandeur et la servitude de la citoyenneté.

Quand on analyse les maux de notre société, les déficits de notre cohésion sociale, la perte de sens, la crainte du déclassement, les difficultés à trouver les raisons de vivre ensemble, le magma des incompréhensions et le brasier des intolérances, on devrait naturellement répondre « service civique ».

//

Notre pays a l'art de se déchirer sur les questions qui devraient l'unir, de polémiquer sur les sujets identitaires, de laisser les uns et les autres se disputer le monopole du bien commun. Le service civique est, lui, une réponse qui a vocation à rassembler, à réunir, à mobiliser, à transcender les clivages. Le service civique est une réponse appropriée aux défis que nous traversons que personne ne pourra s'approprier, mais que chacun pourra faire sienne.

Le service civique doit être le catalyseur de l'engagement.

Le service civique doit être l'aiguillon de la citoyenneté.

Le service civique doit être l'école des droits et devoirs.

Le service civique doit être ce creuset républicain dans lequel se forge l'esprit d'un peuple.

Le créer nous oblige. Il nous oblige à pouvoir offrir à tout jeune la possibilité de s'engager. Il nous oblige à en assurer la montée en charge. Il nous oblige à lui adjoindre des missions qui donneront un sens à cette période d'engagement. Il nous oblige à faire toute la place à celles et ceux qui se seront engagés pour l'une des causes nobles de ce service civique.

Le service civique n'est pas un dispositif administratif. Il devient un principe républicain.

Dans quelques années, nous souhaitons que ceux qui s'interrogent sur ce qui fait la France, mentionnent naturellement, spontanément, le service civique.

Nous en avons conscience. Nous ne sommes pas les premiers à mettre sur le métier l'ouvrage du service civique pour les jeunes. Nous avons tous à l'esprit les promesses non tenues, les envolées enflammées, les espoirs douchés, les attentes déçues. Il y a quatre ans, la création d'un service civil avait suscité l'enthousiasme. Ce devait être la réponse aux incendies dans les banlieues. Mais cette réponse a fait long feu. Faute de crédits, faute de volonté politique réelle, faute de constance de l'Etat. Je vous dis à cette tribune que cette fois, la parole sera honorée, les actes suivront, les moyens seront au rendez vous.

Certains auraient voulu que le service civique soit obligatoire pour les jeunes. Avec des arguments forts. Le civisme, c'est pour tous. Si le service civique est un apprentissage de

III

la citoyenneté, nul ne doit se soustraire à cet apprentissage. Si le service civique est volontaire, n'y-a-t-il pas un risque que les volontaires soient celles et ceux qui ont déjà l'opportunité de construire leur propre parcours et qui, sont, parmi les jeunes, les plus privilégiés ? Un service civique pour les futurs officiers de la Nation, rien pour l'innombrable troupe des fantassins de la République. Et le service civique volontaire est-il compatible avec l'objectif de mixité et de cohésion sociale ? Si on reconnaît le rôle intégrateur de la conscription, n'était-ce pas son caractère général, obligatoire qui en était la raison ?

Obligatoire ? La question a été longuement et passionnément débattue au Sénat. Nous avons retenu le principe d'un service civique volontaire. Pourquoi volontaire ? Ce n'est pas par mesquinerie ou par pingrerie. Les jeunes, nous le savons, n'ont pas la juste place qui leur revient dans notre pays. Une société qui ne sait pas procurer un emploi pour ces jeunes ne saurait les contraindre à accomplir un service civique. Une société qui ne se montre pas suffisamment solidaire, pas suffisamment engagée vis-à-vis de la jeunesse ne saurait exiger d'eux une solidarité spécifique et un engagement particulier. Que la question se repose quand la situation des jeunes sera normalisée, pourquoi pas. Que le service civique obligatoire tienne lieu, aujourd'hui, d'ersatz à une intégration nécessaire de la jeunesse, non.

Pour autant, le service civique volontaire doit contribuer à cette intégration. En offrant un cadre et des moyens à l'engagement, la société soutient les jeunes, et les vertus prêtées à un service civique obligatoire doivent être les vertus conférées à un service civique volontaire. C'est en substance ce qu'a déclaré le président de la république lors de son discours du 29 septembre à Avignon, lorsqu'il y a fixé les axes d'une politique pour la jeunesse : « Je veux une génération qui ait envie de s'engager et qui soit en capacité de le faire. Une génération solidaire qui se mobilise pour une cause ou pour un idéal. Une génération qui s'investisse pleinement dans la vie associative, syndicale, politique. Une génération qui ne raisonne pas seulement en termes de droits mais aussi de devoirs. Le service civique entre pleinement dans ce projet de société. Un service civique volontaire, car l'engagement est avant tout un don de soi. »

Pour cela, nous devons être volontaristes dans la mise en place du service civique volontaire, ambitieux dans ses objectifs, loyaux vis-à-vis de notre jeunesse, généreux et exigeant dans sa conception.

Créer le service civique, c'est décréter la mobilisation générale.

L'Etat se mobilise. L'indemnité servie aux jeunes, pendant les six à douze mois de service civique sera versée intégralement par l'Etat. Le service civique concernera d'ici 5 ans 10% d'une classe d'âge. 10 000 jeunes cette année, 25 000 jeunes l'année prochaine, 40 000 jeunes en 2012, 55 000 jeunes en 2013 entre 70 000 et 75 000 jeunes en 2014. Pour atteindre cet objectif, ce sont 500 millions d'euros qui devront être mobilisés chaque année par l'Etat. Nous avons conscience de l'importance de cet effort. Il est aussi considérable que l'enjeu.

Les associations, les collectivités territoriales, les missions locales se mobiliseront, pour accueillir, encadrer et proposer des missions dignes d'intérêt aux jeunes. Elles ont tout au long de ces mois manifesté leur intérêt et fait part de leur disponibilité.

Les « seniors » seront appelés à se mobiliser, pour que leur engagement civique puisse se traduire par une contribution à l'encadrement, au tutorat et à l'accompagnement des jeunes. C'est le sens du service civique senior que de contribuer aux solidarités intergénérationnelles. Vous avez travaillé à un amendement en ce sens notamment au sein de la commission de la Défense : c'est un élément très structurant du dispositif d'ensemble.

Nous mobiliserons les intellectuels et les grandes figures qui incarnent l'engagement pour concevoir une formation citoyenne et civique de qualité, pour que chaque jeune mesure qu'il n'y a pas de citoyenneté sans engagement.

Nous mobilisons les universités et les écoles, pour que le service civique soit reconnu officiellement dans le parcours d'un jeune, pour qu'il puisse s'accomplir sans qu'on oppose les contraintes d'un cursus, qu'il puisse être valorisé dans l'obtention d'un diplôme.

Nous mobiliserons les employeurs pour que l'accomplissement du service civique soit considéré comme un atout maître dans le parcours d'un jeune. Il y avait une époque où la première ligne du CV d'un jeune homme était « déchargé de ses obligations militaires ». Désormais, la première ligne d'un CV, d'un jeune homme ou d'une jeune femme, pourra être « engagé dans un service civique volontaire ».

Les jeunes se mobiliseront. Je n'ai pas de doute pour affirmer qu'ils seront présents au rendez vous du service civique et que nous pourrons évaluer le succès du service civique à l'aune de deux critères

Le service civique sera un succès s'il permet aux jeunes qui portent en eux une soif d'engagement, un besoin de générosité, un souci d'altruisme, de réaliser leur projet dans le cadre du service civique. La société a besoin d'eux et de leur dire que devenir adulte, ce n'est pas se départir de ses idéaux de jeunesse, c'est de les vivre, de les faire grandir et de les faire partager.

Ce succès suppose aussi que le service civique puisse mobiliser les jeunes qui n'ont pas de projet d'avenir, qui n'ont pas conscience de leur utilité dans la société, pour qui le lien avec une aventure collective est abstrait. Le service civique est un message que nous leur adressons, un appel que nous leur lançons. Nous ferons tous les efforts pour que le service civique leur soit accessible et devienne pour eux une opportunité de renouer avec la passion, avec l'effort, avec l'exigence, avec le goût du projet collectif.

Je tiens ici à réaffirmer la volonté du gouvernement que le futur service civique constitue une opportunité pour tous les jeunes quel que soit leur milieu d'origine ou leur niveau d'étude. A cet égard, deux écueils doivent être évités :

- le service civique n'est pas un dispositif d'insertion, conçu comme un pis aller pour des jeunes rencontrant des difficultés sur le marché du travail
- ce n'est pas non plus l'apanage ou le luxe de ceux qui, préservés de tout aléa, consentiraient à donner un peu de leur temps comme on accomplit une bonne action.

C'est une opportunité offerte à chaque citoyen. L'objectif de mixité implique que toutes les catégories de la population puissent cohabiter et se mélanger et se rencontrer à la faveur de la réforme. Pour une partie de la population, un travail de pédagogie et de conviction sera nécessaire pour lever les réserves ou tout simplement faire connaître le dispositif. Nous l'entreprendrons.

Le service civique sera un succès si l'ensemble de ces jeunes, ceux qui ont spontanément l'envie de s'engager et ceux qu'il faudra convaincre que la Nation a besoin de leur concours, sont fiers des réalisations du service civique.

Le service civique n'est pas une simple formalité, encore moins une corvée inutile. Le service civique sera utile aux jeunes, il sera également utile à la société toute entière. Il sera au service de causes environnementales, sociales, culturelles, citoyennes, pour la solidarité internationale et pour le développement. Nous associerons les jeunes aux choix de causes prioritaires.

La proposition de loi adoptée au Sénat, dans un large consensus qualifié de « petit miracle républicain », a été travaillée par vos commissions, dans le même esprit constructif et le texte qui vient devant vous contient des avancées significatives.

Je tiens à remercier ici le travail des deux rapporteurs de la commission des Affaires culturelles et de la Défense qui se sont considérablement investies sur ce texte, s'en sont saisi pour lui donner plus de contenu, de force et de lisibilité.

C'est ainsi que les 12 formes de volontariats qui existent aujourd'hui ont été refondues en deux formes beaucoup plus claires : l'une que j'appellerai le service civique de droit commun, le service civique au sens strict et l'autre qui, faisant droit à la diversité des formes d'engagement des jeunes ou des moins jeunes – auprès d'associations, en France ou à l'étranger – reconnaît la valeur de l'engagement désintéressé. A ce propos, je crois utile de préciser que le volontariat associatif sort renforcé et consolidé de cet exercice. Les dispositions de la loi de 2006 sont supprimées mais elles sont reprises, dans le texte nouveau : les associations, avec le nouveau « volontariat de service civique, continueront de bénéficier d'un outil – qui reste d'ailleurs largement à développer – leur permettant d'associer des jeunes et des moins jeunes à la réalisation de leurs projets.

La proposition de loi sénatoriale visait à clarifier et à unifier les volontariats existants, c'est chose faite avec plus de clarté encore. La tâche législative n'était pas aisée et tant le Sénat que l'Assemblée Nationale contribuent par ce texte à simplifier donc à renforcer.

Le texte qui vous est présenté prévoit également que l'indemnité servie aux jeunes sera versée par l'Etat, directement et intégralement pour que le service civique soit bien identifié comme étant au service de la Nation. C'était une demande forte des sénateurs et des députés qui est satisfaite.

A l'agence du service civique, constituée sous forme de groupement d'intérêt public incombera le pilotage et l'animation du service civique. Cette agence sera appuyée par un comité stratégique qui associera l'ensemble des partenaires du service civique et dans lequel le Parlement sera représenté par deux députés et deux sénateurs comme l'a précisé votre commission des affaires culturelles. L'agence se voit confirmer des responsabilités importantes : promotion des missions, mise en relations entre les offres et les demandes, coordination locale, mobilisation des acteurs, définition des missions prioritaires, définition du socle commun de la formation civique, modalité d'accueil des

volontaires.

Nous avons souhaité que l'agence du service civique réunisse l'ensemble des structures d'Etat qui gèrent les différentes formes de volontariats pour mutualiser les savoirs faire et les interventions : L'Etat, l'Injep, l'Acsé, France volontaires seront les membres fondateurs de l'Agence mais ils seront rejoints dans leur action par les associations, les collectivités locales et les niveaux déconcentrés de l'Etat. J'ai bien entendu, lors de mes auditions par la commission de la Défense et de la commission des Affaires culturelles, les questions qui se posaient sur l'organisation déconcentrée, au plus près du terrain, des sessions de service civique. L'agence n'interviendra non pas comme une administration supplémentaire mais comme une instance d'animation et de pilotage. L'organisation locale se renforcera au fur et à mesure de la montée en charge du service civique.

Vous l'avez compris Mesdames et Messieurs les députés, le service civique est un projet qui nous tient à cœur et dont nous voulons garantir le succès. Vous avez montré votre attachement à sa réussite. Je tiens également à saluer le travail constructif qui a été mené par les rapporteuses, Claude GREFF et Françoise HOSTALIER, mais également par le groupe de l'UMP piloté par Patrick BEAUDOUIN, le groupe socialiste animé par Bernard LESTERLIN qui a marqué sa détermination et son engagement au service du service civique et par le groupe du Nouveau Centre qui avec Jean DIONIS DU SEJOUR a immédiatement marqué son engagement pour le service civique dans le cadre des travaux parlementaires mais également pour sa commune.

Je souhaite que le texte que vous allez examiner aujourd'hui fasse l'objet du consensus le plus large possible et que nous puissions rapidement le mettre en œuvre : la jeunesse est attentive à nos débats, à nos actes et nous devons lui montrer que nous sommes capables de construire un projet d'avenir pour elle où responsabilité rime avec volonté et où projet rime avec solidarité. Nous avons conçu ce texte avec passion. Une passion pour la renaissance de l'engagement et pour le plein accomplissement de la citoyenneté. Nous avons à cœur de transmettre et partager cette passion avec la jeunesse. Que vive le service civique !

## Annexe 2 : Bilan nominatif



**Bilan nominatif**

Monsieur/Madame/Mademoiselle XXX, né(e) le XXX, a effectué une mission de Service Civique de XXX mois du XXX au XXX au sein de (nom de l'organisme d'accueil).

La mission ou les missions confiée(s) à Monsieur/Madame/Mademoiselle XXX a/ont été les suivantes : (intitulé de la mission ou des missions)

Dans ce cadre Monsieur/Madame/Mademoiselle XXX a réalisé les tâches suivantes :

→ **Tâches confiées au volontaire**

- XXX
- XXX
- XXX
- XXX

Les principales compétences dont Monsieur/Madame/Mademoiselle XXX a fait preuve dans le cadre de son engagement de Service Civique sont :

Savoir être

- XXX
- XXX
- XXX

Connaissances

- XXX
- XXX
- XXX

→ **Formation accomplies**

Compétences spécifiques :

Monsieur/Madame/Mademoiselle XXX a suivi les formations suivantes au cours de sa mission :

- formation civique et citoyenne
- formation au Premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- XXX
- XXX

→ **Appréciation globale du tuteur recommandation**

Appréciation globale du tuteur/recommandation : XXX

Paris, le XXX

(Signatures du volontaire, du tuteur et du responsable de l'organisme d'accueil)

→ **Description de l'organisme d'accueil**

(Description succincte de l'activité de l'organisme d'accueil)

---

# NOTE D'OBSERVATION

---

COLIN	Adèle	24 Juin 2014
<p style="text-align: center;"><b>Master 2</b> <b>Jeunesse : politiques et prises en charge</b></p>		
<p style="text-align: center;"><b>LE SERVICE CIVIQUE</b></p> <p style="text-align: center;">En quoi existe-t-il un décalage entre la volonté politique de mettre en place le service civique qui vise à favoriser l'engagement citoyen des jeunes et l'usage du dispositif par les jeunes</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Promotion 2013-2014</b></p>		
<p><b>Résumé :</b></p> <p>Après un stage de plusieurs mois à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Bretagne où j'ai réalisé une enquête sur le service civique auprès des jeunes, j'ai pu mener diverses réflexions sur ce dispositif. Ce sont ces réflexions que je présente dans ce document, principalement axées autour deux logiques : l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle.</p> <p>Nous nous intéressons ici au fait que le service civique soit un dispositif imaginé et mis en place par l'État qui vise à favoriser l'engagement des jeunes alors qu'en réalité, pour bon nombre de jeunes ce dispositif représente davantage une opportunité d'acquérir de l'expérience professionnelle plutôt qu'une volonté d'un engagement citoyen.</p>		
<p><b>Mots clés : SERVICE CIVIQUE, ENGAGEMENT CITOYEN, INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE, EMPLOI, SOUS EMPLOI, MIXITE SOCIALE, STRUCTURES, ASSOCIATIONS, USAGES</b></p>		
<p style="text-align: center;"><i>L'École des Hautes Études en Santé Publique ainsi que L'IEP de Rennes n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		